



GARANTIE LIMITÉE DE CB SUPPLIES

Tubes en PEX CANPEXMC, CANPEXMC Ultra et CANPEXMC avec barrière à oxygène

Sous réserves des conditions énoncées dans la présente garantie, CB SUPPLIES LTD. garantit aux plombiers qualifiés qui achètent et installent correctement des tuyaux et des tubes de polyéthylène réticulé (PEX) CANPEX et CANPEX Ultra dans des systèmes de distribution d'eau potable chaude et froide à l'aide de raccords à embout mâle à sertissage F1807 ou de tubes en PEX avec barrière oxygène CANPEX dans un système de chauffage radiant de conception certifiée respectant les spécifications de la norme CSA B137.5 et dont la conformité a été vérifiée par un organisme tiers que les tuyaux ou tubes et raccords, dans des conditions normales d'utilisation, seront exempts de défaillance causée par des défauts de fabrication pour une période de vingt-cinq ans (25) à partir de la date d'installation.

La présente garantie ne prévoit un droit de remboursement qui si la défaillance ou la fuite résulte d'un défaut de fabrication des produits qu'elle couvre et que le problème est survenu pendant la période couverte par la garantie. La présente garantie ne prévoit aucun recours ou droit de remboursement et ne s'applique pas non plus si la défaillance ou tout dommage en résultant est causé par : (1) des composantes des systèmes de plomberie autres que celles qui sont fabriquées par CB Supplies Ltd.; (2) le non-respect des instructions d'installations de CB Supplies Ltd. au moment de l'installation, ainsi que des exigences de codes applicables et des bonnes pratiques de plomberie pour la conception, l'installation, l'inspection ou la mise en l'essai du système; (3) des dommages causés au produit avant, pendant ou après l'installation, une protection inadéquate contre le gel, l'exposition à des températures ou des pressions d'eau excédant les limites des tuyaux ou des tubes ou l'exposition à des solvants ou à des produits chimiques non autorisés.

En cas de fuite ou d'autre défaillance survenue dans le système, il incombe au propriétaire d'engager un entrepreneur et de payer pour toutes les réparations nécessaires. CB Supplies Ltd. ne sera tenue de verser le remboursement prévu par la présente garantie uniquement si la garantie est applicable. Les tubes que vous dites défectueux doivent être conservés et vous devez communiquer avec CB Supplies Ltd. par écrit dans les trente (30) jours suivant la fuite ou la défaillance pour nous faire savoir que vous désirez obtenir une réclamation au titre de la garantie. Vous devrez être prêt à expédier, à vos frais, le produit que vous dites défectueux à cause d'un défaut de fabrication et à fournir les documents prouvant la date de l'installation, ainsi que le montant de toute facture réclamée pour laquelle vous désirez obtenir un remboursement. Dans un délai raisonnable suivant la réception de l'avis, CB Supplies Ltd. investiguera sur les raisons de la défaillance, ce qui comprend le droit d'inspecter le produit dans les locaux de CB Supplies Ltd., ainsi qu'un accès raisonnable au site où sont survenus les dommages afin de déterminer l'applicabilité de la garantie. CB Supplies Ltd. vous avisera par écrit des conclusions de son examen.

Dans le cas où CB Supplies Ltd. détermine que la défaillance ou la fuite et tous les dommages en résultant sont causés par un défaut de fabrication des produits couvert par la présente garantie, CB Supplies Ltd. remboursera au propriétaire les coûts raisonnables de réparation ou de remplacement, y compris les coûts des cloisons sèches et de peinture ou de plâtrage, ainsi que les dommages causés à leurs biens personnels résultant de la défaillance ou de la fuite. CB SUPPLIES LTD. NE SERA PAS RESPONSABLE DES PERTES ÉCONOMIQUES CONSÉCUTIVES SOUS AUCUNE THÉORIE DU DROIT, QU'ELLES SOIENT REVENDIQUÉES PAR ACTION DIRECTE, POUR CONTRIBUTION, INDEMNITÉ OU TOUT AUTRE FORME.

LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS TIENT LIEU DE TOUT AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. Autre que la présente garantie limitée, CB Supplies Ltd. n'autorise aucune personne ou entreprise à créer en son nom tout autre obligation ou responsabilité en lien avec toute garantie accordée par ces dernières aux constructeurs ou propriétaires du bâtiment construit sur place.